PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

Décret n° 2013 - 722 du 18 novembre 2013
portant nomination du président du conseil d'administration de la société nationale d'électricité

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;
Vu la loi n° 067/84 du 11 septembre 1984 portant modification de la dénomination de la société nationale d'énergie ;
Vu la loi n° 6-2005 du 13 mai 2005 déterminant les hauts emplois et fonctions civils et militaires pourvus en Conseil des ministres ;
Vu le décret n° 2010-423 du 19 février 2010 relatif aux attributions du ministre de l'énergie et de l'hydraulique ;
Vu le décret n° 2010-241 du 16 mars 2010 portant organisation du ministère de l'énergie et de l'hydraulique ;
Vu le décret n° 2012-1035 du 25 septembre 2012 portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2013-416 du 9 août 2013 portant approbation des statuts de la société nationale d'électricité.

En Conseil des ministres,

DECRETE :

Article premier : Monsieur **Eugène ONDZAMBE-NGOYI** est nommé président du conseil d'administration de la société nationale d'électricité.

Article 2 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de monsieur **Eugène ONDZAMBE-NGOYI,** sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo./-

2013 - 722 Fait à Brazzaville, le 18 novembre 2013

Denis SASSOU-N'GUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre de l'énergie et de l'hydraulique,

Henri OSSEBI.-

Le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances, du plan, du portefeuille public et de l'intégration,

Gilbert ONDONGO.-